



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale  
25 octobre 2010  
Français  
Original: anglais

---

### Comité de la science et de la technologie

#### Deuxième session extraordinaire

Bonn, 16-18 février 2011

Points 2 a) et 3 de l'ordre du jour provisoire

#### Remaniement du fonctionnement du Comité de la science et de la technologie conformément au Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)

#### Évaluation de l'organisation de la première Conférence scientifique au titre de la Convention

#### Résultats de la première Conférence scientifique tenue au titre de la Convention

## Évaluation de l'organisation et résultats de la première Conférence scientifique tenue au titre de la Convention

### Note du secrétariat

#### *Résumé*

Par sa décision 13/COP.8, la Conférence des Parties a décidé qu'à l'avenir chaque session ordinaire du Comité de la science et de la technologie (CST) serait organisée essentiellement sous la forme d'une conférence scientifique et technique par le Bureau du CST, en concertation avec l'institution ou le groupement chef de file ayant les qualités et les compétences requises dans le domaine thématique choisi par la Conférence des Parties. Par sa décision 18/COP.8, la Conférence des Parties a décidé que le thème prioritaire qui serait abordé par le Comité conformément à la décision 13/COP.8 serait «Le suivi et l'évaluation, des points de vue biophysique et socioéconomique, de la désertification et de la dégradation des terres en tant qu'instruments d'appui à la prise de décisions en matière de gestion des terres et des ressources en eau».

Le Bureau du CST a chargé le groupement Drylands Science for Development (DSD) de coorganiser la première Conférence scientifique tenue au titre de la Convention à Buenos Aires, du 22 au 24 septembre 2009, pendant la neuvième session de la Conférence des Parties. Au total, 11 recommandations scientifiques majeures ont été formulées à l'issue de la Conférence.

Par sa décision 16/COP.9, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'organiser une évaluation approfondie de l'organisation de la première Conférence scientifique au titre de la Convention, en concertation avec les groupes régionaux et, par sa décision 23/COP.9, la Conférence des Parties a prié le Bureau du CST de consulter les Parties et les groupes régionaux en vue d'examiner les résultats de la première Conférence scientifique au titre de la Convention.

Le présent document expose les recommandations formulées par les évaluateurs indépendants chargés d'évaluer l'organisation de la première Conférence scientifique au titre de la Convention. Le CST souhaitera peut-être examiner ces recommandations et donner des orientations pour la préparation et l'organisation des conférences scientifiques futures tenues au titre de la Convention, et en particulier de la deuxième Conférence scientifique.

Ce document contient aussi un résumé des résultats d'une enquête réalisée auprès des pays parties pour recueillir leurs vues et leurs impressions sur les résultats de la première Conférence scientifique au titre de la Convention. Le CST voudra peut-être également examiner ces résultats, déterminer ceux qu'il juge prioritaires et débattre des moyens à mettre en œuvre pour y donner suite.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Contexte général .....	1–11	3
II. Évaluation de l'organisation de la première Conférence scientifique au titre de la Convention .....	12–37	4
A. Procédure retenue pour l'évaluation de l'organisation de la Conférence .....	12–14	4
B. Recommandations issues de l'évaluation de l'organisation de la Conférence .....	15–37	5
III. Évaluation des résultats de la première Conférence scientifique au titre de la Convention .....	38–93	8
A. Procédure retenue pour l'évaluation des résultats de la Conférence.....	44–47	9
B. Résultats .....	48–93	9
IV. Conclusions.....	94–95	19

## I. Contexte général

1. Par sa décision 13/COP.8, la Conférence des Parties a décidé qu'à l'avenir, chaque session ordinaire du CST:

a) Sera organisée essentiellement sous la forme d'une conférence scientifique et technique par le Bureau du CST, en concertation avec l'institution ou le groupement chef de file qui a les qualités et les compétences requises dans le domaine thématique choisi par la Conférence des Parties;

b) Sera axée sur une question thématique précise intéressant l'exécution de la Stratégie, déterminée à l'avance par la Conférence des Parties;

c) Concernant ce thème prioritaire, servira de cadre à des échanges avec les délégations, et devra mettre au point et formuler des recommandations, l'institution ou le groupement chef de file étant chargé de présenter un rapport à la Conférence des Parties;

d) Fera une place aux exposés d'autres institutions, des secrétariats d'autres conventions relatives à l'environnement, d'organisations non gouvernementales et de particuliers ayant une expérience de la question thématique considérée, selon ce que décidera le Bureau du CST en concertation avec l'institution ou le groupement chef de file, en veillant à ce qu'un appel soit lancé au niveau mondial pour offrir le maximum d'occasions d'obtenir des contributions en provenance de toutes les régions.

2. Par sa décision 18/COP.8, la Conférence des Parties a décidé que le thème prioritaire qui serait abordé par le Comité, conformément à la décision 13/COP.8, serait «Le suivi et l'évaluation, des points de vue biophysique et socioéconomique, de la désertification et de la dégradation des terres en tant qu'instruments d'appui à la prise de décisions en matière de gestion des terres et des ressources en eau».

3. Ainsi qu'il est indiqué dans le document ICCD/CST(S-1)/3, le Bureau du CST a décidé de choisir un groupement d'institutions, précisé les termes de son mandat et décidé du contenu de la demande de manifestation d'intérêt, qui peut être consultée à l'adresse [www.unccd.int/science/docs/call\\_expression\\_of%20interest.pdf](http://www.unccd.int/science/docs/call_expression_of%20interest.pdf).

4. Lors de sa réunion du 25 juin 2008, le Bureau du CST a décidé que le groupement chargé de prêter son concours pour l'organisation de la première Conférence scientifique au titre de la Convention tenue dans le cadre de la neuvième session du CST serait le Drylands Science for Development (DSD). Celui-ci compte cinq institutions ou réseaux de recherche: European DeserNet, le Centre international des recherches agricoles dans les zones arides, l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides, le Centre commun de recherche de la Commission européenne – Institute for Environment and Sustainability, et le Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé de l'Université des Nations Unies.

5. Un rapport sur l'organisation de la première Conférence scientifique dans le cadre de la Convention a été publié sous la cote ICCD/COP(9)/CST/2/Add.2.

6. Le DSD s'est occupé de réunir des ressources pour la préparation de la première Conférence scientifique au titre de la Convention, dont des contributions en nature. En concertation avec le Bureau du CST, le secrétariat de la Convention a mobilisé des fonds supplémentaires afin de financer la participation des correspondants pour la science et la technologie de pays en développement et de pays répondant aux conditions requises ne faisant pas déjà partie d'une délégation à la Conférence des Parties. Le DSD et le secrétariat ont également sollicité des contributions volontaires de pays parties et d'organisations pour

permettre la participation de 50 chercheurs originaires de pays en développement et de pays remplissant les conditions requises et de 10 orateurs principaux.

7. Le DSD a proposé que soit constitués trois groupes de travail chargés d'examiner les trois aspects ci-après du thème retenu:

- a) Méthodes intégrées pour le suivi et l'évaluation de la désertification/dégradation des terres et de leurs facteurs déterminants;
- b) Suivi et évaluation de la gestion durable des terres;
- c) Suivi et évaluation de la désertification/dégradation des terres: gestion des connaissances, institutions et facteurs économiques.

8. Chacun des groupes de travail a préparé un livre blanc comprenant des recommandations de politique générale sur l'aspect qu'il a été chargé d'étudier. Ces livres blancs ont été profondément remaniés au cours de deux consultations mondiales en ligne tenues du 22 mai au 30 juin 2009 puis du 16 août au 31 octobre 2009. Ils ont ensuite été présentés et examinés à la première Conférence scientifique au titre de la Convention.

9. La première Conférence scientifique au titre de la Convention a eu lieu à Buenos Aires du 22 au 24 septembre 2009 dans le cadre de la neuvième session de la Conférence des Parties. Onze recommandations majeures, contenues dans les documents ICCD/COP(9)/CST/INF.2 et ICCD/COP(9)/CST/INF.3, ont été formulées à l'issue des discussions.

10. Par sa décision 16/COP.9, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'organiser une évaluation approfondie de l'organisation de la première Conférence scientifique au titre de la Convention, en concertation avec les groupes régionaux.

11. Par sa décision 23/COP.9, la Conférence des Parties a prié le Bureau du CST de consulter les Parties et les groupes régionaux en vue d'examiner les résultats de la première Conférence scientifique au titre de la Convention.

## **II. Évaluation de l'organisation de la première Conférence scientifique au titre de la Convention**

### **A. Procédure retenue pour l'évaluation de l'organisation de la Conférence**

12. À la suite de la décision 16/COP.9, le Bureau du CST, à sa réunion des 1<sup>er</sup> et 2 mars 2010, a débattu des moyens à mettre en œuvre pour une évaluation de l'organisation de la première Conférence scientifique au titre de la Convention et est convenu des mesures à prendre pour y donner suite.

13. En mars 2010, deux évaluateurs indépendants ont été recrutés et chargés d'analyser le processus de préparation, les modalités et les résultats de la première Conférence scientifique au titre de la Convention et de formuler des recommandations en vue de la préparation de la prochaine conférence scientifique. Le texte du mandat dont était investi ce groupe peut être consulté à l'adresse [www.unccd.int/secretariat/vacancies/docs/ToR\\_webpage\\_format\\_final.pdf](http://www.unccd.int/secretariat/vacancies/docs/ToR_webpage_format_final.pdf). Il s'agissait d'évaluer:

- a) Le processus de sélection du groupement retenu pour atteindre les objectifs de la première Conférence scientifique au titre de la Convention;
- b) Les modalités et le processus de préparation appliqués pour atteindre les objectifs de la première Conférence scientifique au titre de la Convention;

c) La mesure dans laquelle la première Conférence scientifique au titre de la Convention avait permis de mobiliser les compétences scientifiques voulues et donné des résultats scientifiques satisfaisants pour la prise de décisions appropriées.

14. Les évaluateurs indépendants ont utilisé les méthodes suivantes:

a) Entretiens directs ou par téléphone conduits en avril et mai 2010 avec les membres du DSD, le Bureau du CST et le secrétariat, qui étaient directement impliqués dans les préparatifs de la conférence;

b) Enquêtes en ligne en anglais, en espagnol et en français auprès des participants à la conférence, des présidents de séance, des centres de liaison nationaux, des membres du DSD, du Bureau du CST et du secrétariat pour obtenir leurs propres évaluations. Les modèles utilisés aux fins des enquêtes ont été affichés entre le 10 et le 28 mai et peuvent être consultés sur la page «Science» du site Web de la Convention<sup>1</sup>;

c) Examen qualitatif et quantitatif complet, réalisé en avril-mai, des documents ci-dessous:

- i) Décisions de la Conférence des Parties et rapports des sessions du CST (2008 et 2009);
- ii) Documents relatifs aux préparatifs;
- iii) Liste des participants et des chercheurs impliqués;
- iv) Livres blancs et catalogue synthétique des affiches présentées;
- v) Synthèse et recommandations issues de la conférence;
- vi) Compte rendu des séances;
- vii) Observations adressées au DSD et au secrétariat avant et après la conférence;
- viii) Comptes rendus d'examens collégiaux.

## **B. Recommandations issues de l'évaluation de l'organisation de la Conférence**

15. Après avoir analysé les résultats de l'enquête, des interviews et de l'examen des documents, les évaluateurs indépendants ont établi un rapport final qui peut être consulté sur la page «Science» du site Web de la Convention<sup>2</sup>.

16. Sur la base de leur évaluation et des informations qui leur ont été communiquées par les différentes parties prenantes (le secrétariat, le DSD, le Bureau du CST, les pays parties, les participants à la conférence, etc.), les évaluateurs indépendants ont formulé les recommandations ci-après sur les améliorations à apporter à la préparation des futures conférences.

### **1. Organisation**

17. La Conférence des Parties devrait donner au secrétariat des indications claires et précises sur les résultats attendus et sur les modalités retenues pour faire part des connaissances acquises au secrétariat, au CST et aux pays parties. Le processus utilisé et le type de suivi escompté devraient aussi être définis avec précision.

<sup>1</sup> Voir [www.unccd.int/science/menu.php](http://www.unccd.int/science/menu.php).

<sup>2</sup> Voir [www.unccd.int/science/menu.php](http://www.unccd.int/science/menu.php).

18. Il faudrait qu'il y ait au secrétariat un comité de direction de la conférence chargé de coordonner l'organisation de la conférence et de coopérer étroitement avec le pays hôte, l'institution/groupement choisi et les autres parties prenantes, en tant que de besoin.

19. Le secrétariat devrait établir un calendrier clair et précis et en préciser les principales étapes.

## **2. Calendriers et représentation géographique**

20. La conférence devrait avoir lieu tous les deux ans, entre les sessions de la Conférence des Parties, ce qui laisserait le temps de préparer les recommandations à soumettre à la Conférence des Parties à sa session suivante. Le fait d'organiser la conférence pendant une période d'intersessions, de préférence après la session du Comité chargé de l'examen et de la mise en œuvre de la Convention, favoriserait la participation de nombreux chercheurs et des décideurs concernés.

21. Les modalités de la première Conférence scientifique au titre de la Convention ont été jugées adéquates et devraient être retenues pour les futures conférences, moyennant quelques modifications apportées aux délais fixés pour la communication des résultats. Les groupes de travail devraient disposer de six mois pour préparer et soumettre leurs projets de rapports, bénéficiant ainsi de contributions de l'ensemble de la communauté scientifique. Ils devraient être tenus d'achever leurs rapports trois mois avant la conférence. Pour ce qui est des modalités proprement dites, la conférence devrait prendre la forme d'une séance plénière suivie de réunions de sous-groupes (groupes de travail) chargés d'examiner les différents thèmes retenus. La séance récapitulative serait consacrée à la présentation des recommandations formulées par chacun des groupes de travail.

22. Le secrétariat devrait s'efforcer d'obtenir une plus forte participation des régions touchées et d'équilibrer la représentation des régions tant lors des préparatifs que pendant la conférence. Les groupes de travail qui se réuniraient avant la conférence seraient ainsi mieux à même d'examiner les problèmes des pays parties touchés et les occasions qui s'offrent à eux.

23. Le secrétariat devrait créer un comité scientifique de la conférence composé de chercheurs représentant les différentes régions et chargés de travailler sur les thèmes retenus et les procédures utilisées. Les membres de ce comité devraient être nommés pour des mandats échelonnés entre trois et cinq ans de telle sorte que les informations et les expériences acquises puissent être transmises d'une conférence à l'autre. Ce comité exercerait des fonctions consultatives auprès du Bureau du CST et du secrétariat et contribuerait à la préparation des futures conférences.

24. La conférence devrait avoir lieu chaque fois dans une région différente, par roulement. Le choix du lieu où elle se tiendrait serait fait par la Conférence des Parties pour au moins les deux conférences à venir, ce qui donnerait aux pays hôtes le temps d'organiser les préparatifs.

## **3. Institution/groupement chef de file chargé de l'organisation**

25. L'institution/groupement chef de file choisi pour organiser la conférence devrait avoir une certaine expérience de ce type de travail. Il devrait être investi d'un mandat exposant clairement les objectifs et les résultats attendus.

26. Le choix de l'institution/groupement chargé d'organiser la prochaine conférence devrait être annoncé à la fin de la conférence en cours. L'institution/groupement choisi disposerait ainsi de deux ans pour les préparatifs.

27. L'institution/groupement choisi devrait être doté d'une structure bien définie de gestion et de communication exposée dans sa candidature avec le nom de la personne habilitée à conclure un accord contractuel en son nom, ce qui faciliterait les communications avec le CST, le secrétariat, le comité de direction et le pays hôte et la signature rapide d'un contrat entre le secrétariat et l'institution/groupement.

28. Les moyens de communication entre le secrétariat et l'institution/groupement devraient être clairement établis et les responsabilités en la matière bien définies pour que soit facilité le processus décisionnel. Le comité de direction de la conférence devrait faciliter ces communications.

#### **4. Participation d'experts et financement**

29. Les ressources nécessaires et les mécanismes financiers à mettre en œuvre devraient être préalablement définis avec précision et portés à la connaissance de l'institution/groupement retenu pour qu'il ait le temps de recueillir des fonds et d'assurer le soutien des participants venus de pays touchés. Pour cela, il faudrait que le mandat de la conférence suivante énonce clairement toutes les mesures à prendre pour recueillir des fonds, les qualifications requises de l'institution/groupement chef de file, les principales étapes du processus et les délais correspondants.

30. La liste des pays envoyant des participants ayant besoin d'une aide financière devrait être établie le plus tôt possible, de même que les mécanismes de financement et les responsabilités à assumer pour recueillir des fonds. Il faudrait que les ressources requises soient réunies bien avant la conférence pour que soit garantie la participation de représentants remplissant les conditions requises (spécialistes scientifiques et décideurs) originaires de régions touchées.

31. Le secrétariat devrait encourager la participation de spécialistes ayant une expérience des problèmes de la dégradation des terres et de la désertification. La conférence devrait aussi être une occasion de renforcement des capacités. De jeunes scientifiques devraient être encouragés à participer aux préparatifs ainsi qu'à la conférence proprement dite.

#### **5. Sujets traités**

32. Les sujets traités, les livres blancs, les documents validés par des spécialistes et les exposés présentés à la Conférence ne devraient pas être trop vastes pour ne pas risquer de donner lieu à une discussion très générale. Ils devraient plutôt être axés sur des aspects bien particuliers de la dégradation des terres et de la désertification ayant un rapport avec le thème principal et les thèmes secondaires de la conférence et proposer des solutions spécifiques relevant de la mission de la Convention. La conférence devrait déboucher sur des recommandations précises pouvant être soumises à la Conférence des Parties pour qu'elle y donne suite.

33. La documentation issue de la conférence, par exemple le catalogue des affiches, les recommandations, les livres blancs, les documents d'experts et le rapport final devrait être mise à la disposition du public dans des délais raisonnables. Tout cela devrait être précisé dans le calendrier établi pour la conférence.

34. La préparation de la conférence devrait être confiée à des spécialistes ayant une bonne connaissance des thèmes retenus et des groupes de travail pourraient être constitués à cette fin. Il faudrait cependant que ces derniers aient le temps de préparer leurs rapports, d'en assurer la diffusion auprès d'un assez large public afin de recueillir d'éventuelles observations avant la conférence.

## 6. Relations avec les médias

35. Un message uniforme et cohérent traitant de questions précises devrait être préparé en collaboration avec toutes les parties prenantes, afin d'être communiqué à la presse.

36. Les membres du Bureau du CST, les centres de liaison nationaux et les spécialistes scientifiques concernés devraient être invités à s'adresser à la presse sur des éléments de réflexion soigneusement choisis. Il faudrait que ces éléments de discussion soient définis en coordination étroite entre le secrétariat, le CST et l'institution/groupement chef de file.

## 7. Bilan d'ensemble de l'organisation de la première Conférence scientifique au titre de la Convention

37. Les évaluateurs indépendants ont estimé que l'idée d'organiser une conférence scientifique répond bien à la nécessité d'examiner des questions d'ordre scientifique mais ne convient pas forcément pour étudier les questions qui se posent sur le long terme et ne garantit aucune continuité. Il faudrait en fait un mécanisme indépendant – un système d'échange de données scientifiques comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, pour assurer la continuité des activités exécutées aux fins de la Convention et une large participation de la communauté scientifique. Un tel mécanisme favoriserait en outre une «culture scientifique» au sein des organes relevant de la Convention et privilégierait une approche scientifique de la résolution des problèmes de la dégradation des terres et de la désertification sur le long terme.

# III. Évaluation des résultats de la première Conférence scientifique au titre de la Convention

38. Par sa décision 23/COP.9, la Conférence des Parties a prié le Bureau du CST de consulter les Parties et les groupes régionaux en vue d'examiner les résultats de la première Conférence scientifique au titre de la Convention.

39. À sa réunion de mars 2010, le Bureau du CST est convenu de lancer une enquête pour recueillir les vues et les sentiments des parties prenantes sur les 11 recommandations formulées à l'issue de la première Conférence scientifique et contenues dans le document ICCD/COP(9)/CST/INF.3. Il est également convenu d'établir des contacts avec les Parties et les groupes régionaux par l'intermédiaire des centres de liaison nationaux.

40. À la mi-mai 2010, en accord avec le Bureau du CST, le secrétariat a adressé aux centres de liaison nationaux un questionnaire établi dans les six langues officielles de l'ONU. Pour chacune des 11 recommandations issues de la première Conférence scientifique au titre de la Convention, les trois questions suivantes étaient posées:

a) Quels sont les éléments de cette recommandation que votre pays serait disposé à appuyer pour renforcer les activités exécutées au titre de la Convention?

b) Comment qualifieriez-vous cette recommandation du point de vue de sa pertinence et de son actualité (par rapport au programme de travail du CST)?

i) Très importante et urgente;

ii) Pertinente mais susceptible d'être différée;

iii) Marginale et/ou par urgente;

c) Auriez-vous des observations et/ou des conseils particuliers à formuler au sujet de cette recommandation?



41. Les pays parties ont été invités à répondre à ce questionnaire avant le 5 juillet 2010, au besoin dans leur propre langue de travail.

42. À la demande du Bureau du CST, formulée lors de sa réunion des 21 et 22 juin, les unités de coordination régionale ont envoyé un rappel aux intéressés le 29 juin 2010. Le 9 juillet 2010, le secrétariat a indiqué, dans un courriel envoyé à tous les centres de liaison nationaux, que la date fixée pour répondre au questionnaire avait été repoussée au 2 août 2010. Les réponses reçues après cette date n'ont pas été examinées.

43. Les réponses reçues avant le 2 août 2010 et prises en compte aux fins de l'analyse émanaient des pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bénin, Bhoutan, Brésil, Cameroun, Chine, Congo, Équateur, El Salvador, Érythrée, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Guatemala, Guinée équatoriale, Honduras, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Lesotho, Liban, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Norvège, Panama, République dominicaine, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Suisse, Syrie, Trinité-et-Tobago et Yémen.

## A. Procédure retenue pour l'évaluation des résultats de la Conférence

44. Dans la mesure où ces 11 recommandations étaient dans une certaine mesure reliées les unes aux autres, elles ont été classées en fonction des trois grands thèmes ci-après:

a) Thème 1. Stratégies applicables au suivi et à l'évaluation de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse et de la gestion durable des terres: recommandations 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 10;

b) Thème 2. La Convention sur la lutte contre la désertification en tant qu'autorité scientifique en matière de désertification et création de mécanismes d'échanges en réseaux: recommandations 8, 9 et 11;

c) Thème 3. Synergies envisageables entre les actions concernant la désertification, les changements climatiques et la biodiversité: recommandation 5.

45. Pour chaque recommandation, les réponses données aux questions a) et c) reproduites au paragraphe 40 ont fait l'objet d'une appréciation qualitative tandis que les réponses à la question à choix multiple b) ont été analysées en termes quantitatifs.

46. Dans les réponses aux questions a) et c), on a relevé une tendance générale à citer telle quelle une partie de la recommandation de manière à indiquer les éléments que la Partie interrogée était disposée à soutenir, à préciser comment la Partie s'employait déjà à appliquer la recommandation ou à proposer des moyens d'aller de l'avant pour agir plus efficacement.

47. Les réponses aux questions a) et c) ont été classées et évaluées qualitativement par rapport aux trois thèmes présentés au paragraphe 44.

## B. Résultats

48. Au total, 43 des 192 pays parties (22 %) ont répondu au questionnaire (voir le tableau 1).

Tableau 1  
**Réponses des pays par région**

<i>Région</i>	<i>Nombre de réponses</i>
Afrique	10
Asie	11
Amérique latine et Caraïbes	10
Europe occidentale et autres États	10
Europe orientale	2
<b>Total</b>	<b>43</b>

49. On trouvera au tableau 2 un résumé des réponses données à la question b). Neuf des 43 pays ayant répondu n'ont pas fourni d'appréciation sur certaines recommandations de sorte que les totaux indiqués dans ce tableau ne correspondent pas forcément au chiffre 43. La plupart des pays ont jugé toutes les recommandations, à l'exception de la recommandation 9, «très importante et urgente», la recommandation 9 ayant été qualifiée de «pertinente mais susceptible d'être différée» par la moitié des pays. Les recommandations 5, 7 et 10 ont été perçues comme «pertinentes mais susceptibles d'être différées» par environ un tiers des pays (30, 39 et 36 % respectivement).

Tableau 2  
**Appréciations portées sur la pertinence et l'actualité des recommandations**

	<i>Rec 1</i>	<i>Rec 2</i>	<i>Rec 3</i>	<i>Rec 4</i>	<i>Rec 5</i>	<i>Rec 6</i>	<i>Rec 7</i>	<i>Rec 8</i>	<i>Rec 9</i>	<i>Rec 10</i>	<i>Rec 11</i>
Très importante	41	32	37	29	27	31	24	32	18	23	25
Pertinente	2	11	4	12	13	9	16	7	20	14	7
Marginale	0	0	1	1	2	2	1	2	2	1	9
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>40</b>	<b>38</b>	<b>41</b>

**1. Thème 1. Stratégies applicables au suivi et à l'évaluation de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse et de la gestion durable des terres: recommandations 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 10:**

**Recommandation 1**

*Telles qu'elles sont définies dans la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse résultent d'interactions dynamiques, complexes et liées à l'activité humaine dans les systèmes terrestres compris comme englobant l'eau, les sols, la végétation et les êtres humains et dont le suivi et l'évaluation nécessitent un cadre scientifique rigoureux jusqu'ici inexistant.*

50. La moitié environ des pays ayant répondu au questionnaire ont évoqué la nécessité de disposer d'un cadre scientifique rigoureux pour le suivi et l'évaluation de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse. Certains se sont déclarés prêts à reconnaître qu'un nouveau paradigme serait nécessaire pour comprendre les facteurs complexes, interreliés et humains qui sont à l'origine de la désertification et de la dégradation des terres. Il a été noté que cette recommandation était confortée par une littérature de plus en plus abondante exposant pourquoi les êtres humains font partie

intégrante du processus de désertification et de la lutte contre ce processus, ainsi qu'il est indiqué au chapitre 3 du projet de livre blanc<sup>3</sup> du groupe de travail 1 du DSD.

51. Certains pays ont noté qu'il fallait que le suivi et l'évaluation soient techniquement et financièrement réalisables et que le système conçu à cet effet réponde aux besoins particuliers des pays en développement parties où la pénurie de ressources financières, humaines et techniques pourrait être un obstacle. Certains se sont demandé comment procéder pour donner effet à cette décision et lui donner une expression politique. Il a également été souligné qu'il faudrait fournir des preuves qu'investir dans des activités de suivi et d'évaluation offrirait un bon rapport coûts-avantages.

52. Certains pays ont fait observer que la définition d'un ensemble minimum d'indicateurs pourrait être un point de départ pour évaluer les incidences de la mise en œuvre de la Convention. Ils ont suggéré que le CST considère cette première recommandation lorsqu'il révisera l'ensemble d'indicateurs d'impact provisoirement adopté à la neuvième session de la Conférence des Parties. Cet ensemble révisé d'indicateurs d'impact devrait s'inscrire dans un cadre logique approprié et comprendre des indicateurs aussi bien biophysiques que socioéconomiques.

53. Environ 13 % des pays ayant répondu ont fait état des progrès accomplis au titre du projet d'évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides (LADA) aux fins du suivi et de l'évaluation de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse aux échelons mondial, national et local.

## **Recommandation 2**

*Pour être suffisamment réalistes et révélateurs compte tenu de ces complexités, le suivi et l'évaluation devront reposer sur un large éventail de méthodes d'analyse et fournir des enseignements utiles aux décideurs sous la forme de modèles d'évaluation intégrée.*

54. La moitié environ des pays ont déclaré être en plein accord avec le texte de cette recommandation et prêts à l'appuyer.

55. Certains pays ont cependant émis quelques réserves sur l'emploi de modèles d'évaluation intégrée. S'ils reconnaissent que construire des modèles de la désertification est utile pour mieux comprendre le problème et établir des scénarios de remplacement, cette activité relève pour eux de la recherche et non d'une technologie réellement éprouvée à mettre en œuvre pour la prise de décisions. Certains ont suggéré que l'on procède en deux temps: on s'emploierait d'abord à étayer solidement le système de suivi et d'évaluation à l'aide de méthodes quantitatives et analytiques, puis l'on établirait des modèles appropriés d'évaluation intégrée. Dans cet ordre d'idées, certains pays ont noté que, comme indiqué au sujet de cette recommandation, un suivi et une évaluation reposant sur un ensemble minimum d'indicateurs pourraient ne constituer que le point de départ d'une évaluation des incidences de la mise en œuvre de la Convention et que les parties prenantes à la Convention devraient progressivement recourir plus largement à tout l'éventail des méthodes analytiques disponibles<sup>4</sup>. À cette fin, le CST devrait commencer à déterminer les moyens de rendre effectif cet engagement en faveur d'une évaluation plus rigoureuse.

<sup>3</sup> Projet de livre blanc du groupe de travail 1 du DSD «Méthodes intégrées pour le suivi et l'évaluation des processus de désertification et de dégradation des terres et facteurs déterminants», version 2, 19 août 2009. Voir [dsd-consortium.jrc.ec.europa.eu/documents/WG1\\_White-Paper\\_Draft-2\\_20090818.pdf](http://dsd-consortium.jrc.ec.europa.eu/documents/WG1_White-Paper_Draft-2_20090818.pdf).

<sup>4</sup> ICCD/COP(9)/CST/INF.3, par. 15.

56. Certains pays ont suggéré qu'au lieu de rechercher de nouvelles méthodes analytiques, le CST donne la priorité aux solutions qui existent déjà, comme le projet LADA qui a déjà été examiné par la Conférence des Parties.

### **Recommandation 3**

*Les décisions publiques relatives à l'utilisation et à la gestion des terres sont généralement prises aux échelons national et sous-national, ce qui suppose qu'une stratégie mondiale de suivi et d'évaluation aux fins de la Convention soit compatible et comporte des synergies avec les activités exécutées à ces échelons.*

57. La plupart des pays se sont déclarés favorables au principe d'une approche participative inspirée par la base pour l'organisation immédiate d'activités nationales et sous-nationales d'information sur l'état et les tendances de la désertification et de la dégradation des terres. Des systèmes de suivi établis à partir de sources nationales seraient préférables à des systèmes reposant sur des sources internationales. Toutefois, un minimum d'uniformité ou de cohérence sera nécessaire pour établir des comparaisons et l'intégration efficace et solide des résultats aux échelons régional et/ou mondial. Aussi, certains pays ont-ils suggéré que les systèmes nationaux de suivi et d'évaluation reposent sur une méthodologie bien acceptée recommandée par le CST et conforme à la Stratégie. Un pays a également fait observer qu'il était important d'appuyer les initiatives, comme celles mises en place par l'Observatoire du Sahara et du Sahel, qui visent à aider les pays à mettre au point des systèmes de suivi et d'évaluation harmonisés au niveau régional.

58. Le principe d'une stratégie mondiale de suivi et d'évaluation au titre de la Convention conçue pour être compatible et offrir des synergies avec les stratégies appliquées aux échelons national et sous-national a été favorablement accueilli. Cette stratégie mondiale reposerait sur un examen des expériences faites à tous les échelons, ce qui serait conforme à l'approche décentralisée préconisée. Un pays cependant a fait valoir qu'une stratégie mondiale ne pourrait résulter de la simple compilation des stratégies nationales dont les objectifs sont différents. Un autre a proposé que cette recommandation soit également examinée lors de la révision de l'ensemble d'indicateurs d'impact.

### **Recommandation 4**

*La gestion durable des terres est indispensable pour l'accomplissement de la mission fondamentale de la Convention qui est la lutte contre la désertification; elle devrait donc faire l'objet d'activités de suivi et d'évaluation pleinement intégrées au suivi et à l'évaluation de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse.*

59. La plupart des pays sont convenus que la gestion durable des terres est essentielle pour atteindre l'objectif premier de la Convention et qu'elle joue également un rôle important dans la lutte contre la pauvreté et en faveur de la sécurité alimentaire dans les zones arides. Ils se sont donc déclarés favorables à l'intégration du suivi et de l'évaluation de la gestion durable des terres au suivi et à l'évaluation de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse. Un pays a relevé que le suivi et l'évaluation de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse ne devraient pas concerner uniquement la situation et les impacts mais aussi les éléments à l'origine de ces processus, les pressions et les réactions, et que la gestion durable des terres offrait justement une réponse et une solution à ces problèmes. Dans le même ordre d'idées, un autre pays a fait observer qu'au lieu de se contenter d'exposer les problèmes posés par la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, on présenterait ainsi aux décideurs des solutions possibles. Enfin, certains pays ont insisté sur la nécessité d'adopter une approche participative du suivi et de l'évaluation de la gestion durable des terres afin de créer des moyens pour l'échange des données et de tirer profit des connaissances locales.

60. Certains pays ont fait valoir que cette recommandation devrait être prise en considération lors de la révision de l'ensemble d'indicateurs d'impact. Un indicateur de la gestion durable des terres (indicateur XI: superficies faisant l'objet d'une gestion durable) figure déjà dans la série d'indicateurs d'impact provisoirement acceptée lors de la neuvième session de la Conférence des Parties (décision 17/COP.9, annexe I) mais certains pays ont souligné qu'il serait nécessaire de mettre au point une méthodologie claire et appropriée.

61. Tout en convenant que le suivi et l'évaluation de la gestion durable des terres devraient être pleinement intégrés au suivi et à l'évaluation de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse, certains pays ont estimé qu'il importait de préciser les incidences d'une telle intégration. Un pays a noté qu'il s'agissait là d'un objectif complexe, ambitieux et à long terme, en partie parce qu'il est difficile de définir en quoi consiste la gestion durable des terres qui est fonction de nombreux facteurs dont beaucoup (changements climatiques, infrastructures technologiques, sociales et politiques, etc.) sont évolutifs. En conséquence, pour ce pays, l'application universelle immédiate de cette recommandation par le biais d'indicateurs d'impact sera vraisemblablement impossible. Un autre pays a suggéré que l'on procède par étapes, c'est-à-dire que l'on donne d'abord la priorité à la mise en place des éléments fondamentaux constitutifs de la base scientifique indispensable, puis que l'on intègre ultérieurement le suivi et l'évaluation de la gestion durable des terres.

62. Certains pays ont estimé qu'il faudrait se focaliser davantage sur les activités de gestion durable des terres que sur leur suivi et leur évaluation. Un pays a noté que le financement de projets participatifs de développement aux échelons local et régional pourrait aider à créer des aires de démonstration sur les terres des exploitants agricoles ou des municipalités et favoriser ainsi le transfert des connaissances et des compétences requises pour une gestion durable des terres.

63. Un autre pays a fait valoir que de nombreuses initiatives, par exemple l'Étude mondiale des approches et des technologies de conservation et le projet LADA, visaient déjà l'intégration du suivi et de l'évaluation de la gestion durable des terres au suivi et à l'évaluation de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse et que, de ce fait, la recommandation ne représentait pas une contribution majeure de la première Conférence scientifique tenue au titre de la Convention.

### **Recommandation 6**

*Afin d'aider les décideurs à fixer des priorités, les activités de suivi et d'évaluation devraient viser à recueillir des informations sur les coûts économiques, sociaux et environnementaux de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse et sur les avantages de la gestion durable des terres. Le rôle que pourrait éventuellement jouer l'établissement de modèles économiques devrait être exploré pour la mise au point de mécanismes politiques susceptibles de faciliter la prise de décisions favorables à une gestion durable des terres.*

64. La plupart des pays sont convenus qu'il était essentiel de fournir des informations sur les coûts de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse et sur les avantages de la gestion durable des terres ainsi que de déterminer ce qu'il en coûterait d'agir par rapport à ce qu'il en coûterait de rester inactif pour faciliter la prise de décisions et donner à ces questions davantage de poids sur le plan politique. Un pays a fait observer que les incidences économiques de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse avaient été longtemps négligées pour deux raisons principales, à savoir le manque de données et les lacunes de la base conceptuelle de l'économie de l'environnement, ces dernières étant toutefois en train d'être partiellement comblées avec la définition et l'adoption de certaines notions, parmi lesquelles les écoservices et le capital naturel. Certains pays ont souligné que la deuxième Conférence scientifique au titre de la

Convention contribuerait à la mise en œuvre de cette recommandation. Avec pour thème l'«évaluation économique de la désertification, de la gestion durable des terres et de la résilience des zones arides, semi-arides et subhumides sèches» (décision 16/COP.9, par. 4), elle devrait en effet aider à mobiliser la communauté scientifique et les décideurs autour de cette question.

65. Certains pays ont reconnu l'importance de la modélisation économique pour la prise de décisions en matière de politiques financières. Un pays a fait observer qu'il était essentiel d'établir des modèles faute des ressources nécessaires à la collecte et à l'analyse des données requises au niveau national, voire au-delà. Un autre pays a souligné qu'il faudrait veiller à ce que la modélisation économique prenne pleinement en compte la valeur écologique dont une sous-estimation pourrait induire les décideurs en erreur. Trois pays ont souligné qu'une base législative solide serait nécessaire pour garantir l'accès aux moyens financiers à mettre en œuvre pour combattre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

66. Certains pays ont souligné qu'il serait important d'organiser des activités de formation et de renforcement des capacités dans les domaines de l'économie de l'environnement, de la sociologie de l'environnement et de la construction de modèles et d'indicateurs.

67. D'autres pays ont invité les organes de la Convention à méditer sur les résultats de l'étude consacrée à l'économie des changements climatiques («The Economics of Climate Change. The Stern Review»)<sup>5</sup> ainsi que de l'étude sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité<sup>6</sup>.

### **Recommandation 7**

*Les activités de suivi et d'évaluation devraient faire fond sur la gestion des connaissances pour que soient favorisées des synergies utiles entre les différentes sources d'expertise disponibles à différentes échelles et à différents niveaux dans le temps et dans l'espace dans les différents contextes sociaux, les institutions de recherche, les disciplines scientifiques et les secteurs du développement.*

68. La plupart des pays ont appuyé cette recommandation même si certains ont jugé qu'elle était trop générale et imprécise quant aux moyens de veiller à ce que le suivi et l'évaluation tirent parti de la gestion des connaissances, ou encore peu réaliste et difficile à appliquer. Un pays a suggéré qu'elle soit considérée comme un objectif à long terme.

69. La plupart des pays ont fait valoir qu'il était important d'appliquer une approche multisectorielle et pluridisciplinaire. Certains ont évoqué la nécessité d'encourager l'échange de connaissances et d'expertises, y compris des savoirs traditionnels, entre les organes relevant de la Convention, la communauté scientifique et les acteurs locaux, au niveau tant mondial que national. Un pays a déclaré que les organes de la Convention devraient être les premiers à faciliter l'échange de connaissances scientifiques et techniques théoriques et appliquées, en particulier aux fins du suivi et de l'évaluation. Un autre a fait état du rôle important que pourraient jouer les réseaux attachés à combattre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et suggéré qu'ils soient associés, tout comme les organisations et institutions spécialisées qui traitent de différents aspects du problème, à la révision des indicateurs d'impact. Un autre encore a demandé que l'on mette à profit l'expérience et les connaissances déjà acquises grâce à l'Étude mondiale des

<sup>5</sup> Document accessible en ligne aux adresses <http://webarchive.nationalarchives.gov.uk> et [http://treasury.gov.uk/stern\\_review\\_report.htm](http://treasury.gov.uk/stern_review_report.htm).

<sup>6</sup> Voir l'adresse [www.teebweb.org/](http://www.teebweb.org/).

approches et des technologies de conservation et au projet LADA et que l'on continue de travailler avec ces réseaux en tirant parti de ces investissements et des instruments existants au lieu d'en créer de nouveaux. Pour ce qui est des activités conduites au niveau national, un autre pays a proposé que soit mis en place un réseau national de suivi et d'évaluation comprenant des universités, des instituts de recherche, les secteurs concernés, des organisations non gouvernementales et le secteur privé. Deux pays ont souligné l'importance d'une participation du secteur privé: en l'associant plus étroitement au financement des recherches appliquées et pluridisciplinaires axées sur l'eau, l'énergie et l'alimentation, on contribuerait à atténuer les problèmes posés par le financement de programmes de recherches de pointe et appliquées.

70. Un pays a noté que pour mettre réellement à profit la gestion des connaissances, il était important de recenser des systèmes appropriés et de mettre en place les infrastructures et les capacités requises (au sein des organisations et des pays). Dans le même ordre d'idées, un autre pays a suggéré que soient organisés des ateliers thématiques et des cours de formation illustrant les résultats de projets pertinents au niveau du suivi et de l'évaluation.

71. Un pays a souligné que les conférences scientifiques organisées au titre de la Convention pouvaient apporter une contribution notable aux échanges de connaissances et d'expertises.

#### **Recommandation 10**

*La traduction des principes en actions concrètes exigerait que des mécanismes mondiaux et réguliers de suivi, d'évaluation et de détection précoce de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse ainsi que de suivi et d'évaluation de la gestion durable des terres soient organisés et mis en œuvre sur la base de protocoles uniformes convenus et de politiques de libre accès aux données requises, avec pour objectif d'harmoniser les actions de ce type partout dans le monde et d'éviter la dispersion des efforts.*

72. La plupart des pays ayant répondu au questionnaire se sont déclarés prêts à appuyer cette recommandation mais certains ont exprimé des réserves ou fait des suggestions sur les moyens de l'appliquer.

73. Au sujet des protocoles uniformes convenus, un pays a précisé qu'ils devraient être établis par consensus entre les pays parties. D'autres pays ont fait valoir que selon les contextes géographiques, écologiques, économiques et sociaux, des protocoles régionaux/nationaux particuliers seraient peut-être nécessaires.

74. Un pays a noté que toute politique garantissant un libre accès aux données devrait être conforme à la politique gouvernementale et aux accords pertinents.

75. Au sujet du niveau d'application, certains pays ont émis des avis différents: pour certains, des mécanismes réguliers de suivi et d'évaluation et de détection précoce devraient être mis en place à tous les niveaux (mondial, régional, sous-régional et national) tandis que pour d'autres, les niveaux les plus appropriés seraient le niveau national et peut-être régional, pour une meilleure compatibilité avec les situations locales.

76. Certains pays ont demandé que l'on tire parti des mécanismes existants. Un pays a noté qu'une coopération régionale et une collaboration avec d'autres organisations internationales pourraient être nécessaires pour que cette recommandation soit rapidement et efficacement appliquée. Un autre pays a proposé que l'on procède par étapes, en commençant par des projets pilotes au niveau régional pour passer ensuite à la mise en place d'un système suffisamment solide grâce auquel la recommandation pourrait être

appliquée dans son intégralité. Avec cette façon de faire, il serait possible de tester le système et d'en corriger les défauts au fur et à mesure.

77. Se référant à la création d'un système d'observation pour l'application de la Convention, par exemple un système mondial d'observation des terres arides<sup>7</sup>, un pays a indiqué qu'il faudrait recueillir davantage d'informations sur son rôle et son fonctionnement éventuels et débattre, au niveau du CST, de sa pertinence, de son adéquation et de sa valeur ajoutée par rapport aux systèmes existants.

78. Un pays a estimé que cette recommandation faisait double emploi avec les recommandations 1, 7 et 8. Un autre a demandé comment la relier aux recommandations 1, 2 et 3 et comment fonctionneraient la coordination et la coopération avec les organes relevant de la Convention. Ce même pays s'est également enquis des modalités de liaison entre le mécanisme consultatif proposé dans la recommandation 9 et le mécanisme de suivi et d'évaluation.

## **2. Thème 2. La Convention sur la lutte contre la désertification en tant qu'autorité scientifique en matière de désertification et création de mécanismes d'échanges en réseaux: recommandations 8, 9 et 11**

### **Recommandation 8**

*La mise en commun des connaissances, outils et méthodes scientifiques disponibles au niveau local favorisera les activités de suivi et d'évaluation et renforcera les capacités humaines et institutionnelles.*

79. La plupart des pays se sont déclarés disposés à appuyer cette recommandation qui pourrait servir de point de départ pour la création d'un réseau régional et sous-régional.

80. Certains pays ont souligné qu'il était important de mettre en commun les connaissances acquises au niveau local pour la gestion durable des terres et les enseignements tirés des pratiques les meilleures ainsi que de tirer profit des connaissances locales par l'intermédiaire d'approches offrant un bon rapport coût-efficacité ou d'initiatives existantes comme l'Étude mondiale des approches et des technologies de conservation. Un pays a relevé que le projet LADA, y compris la création d'équipes pluridisciplinaires, méritait une attention toute particulière en raison des contributions importantes de la communauté scientifique.

81. Environ un quart des pays a fait valoir qu'il serait nécessaire de renforcer les capacités humaines et institutionnelles tout en développant les partenariats régionaux et internationaux. Quatre pays ont fait observer que cette recommandation serait difficile à appliquer. Dans ce contexte, deux autres ont suggéré que soit élaboré un protocole fournissant des indications pour les échanges d'informations et garantissant la protection des données bénéficiant de l'exclusivité.

### **Recommandation 9**

*La coordination et la diffusion de connaissances et de méthodes nouvelles pour la mise en œuvre d'approches intégrées de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse et de la gestion durable des terres supposent la mise en place d'un mécanisme consultatif scientifique indépendant, international et interdisciplinaire prévoyant entre autres des activités de suivi et d'évaluation et des filières bien établies*

<sup>7</sup> CICCD/COP(9)/CST/INF.3, par. 78.



pour l'examen des conseils donnés aux fins de la prise de décisions au titre de la Convention.

82. C'est la seule recommandation qui ait été jugée «pertinente mais susceptible d'être reportée» par la moitié des pays ayant répondu au questionnaire. Tout en reconnaissant la nécessité d'assurer la coordination et la diffusion des connaissances et des méthodes nouvelles pour la mise en œuvre d'approches intégrées applicables à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse, plusieurs pays ont exprimé des réserves ou fait des suggestions au sujet de la création d'un mécanisme consultatif scientifique indépendant, international et interdisciplinaire.

83. Pour l'un des pays, un mécanisme de ce type ne serait vraiment utile que s'il était totalement indépendant des organes relevant de la Convention et à vocation purement scientifique. D'autres par contre ont souligné qu'il devrait être intégré au CST ou collaborer étroitement avec lui. Certains ont suggéré qu'il soit inspiré des modalités actuellement en vigueur pour la communication d'avis scientifiques dans le cadre de la Convention comme par exemple le CST, le fichier d'experts et les conférences scientifiques au titre de la Convention.

84. Certains pays ont fait valoir qu'il faudrait éviter d'alourdir encore la charge de travail incombant aux organes relevant de la Convention et de faire double emploi avec les activités du CST ou des mécanismes intergouvernementaux existants hors du cadre de la Convention comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ou le mécanisme intergouvernemental d'échanges entre scientifiques et décideurs en matière de biodiversité et de services écosystémiques. Certains pays ont fait valoir que la mise en place de ce dernier mécanisme demandait à être suivie de très près pour que les problèmes liés à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse soient pris en considération et que des spécialistes de ces questions en fassent partie.

85. Certains pays ont indiqué qu'il leur faudrait avoir des renseignements plus détaillés sur ce mécanisme ainsi que sur ses fonctions, son mandat, ses objectifs et sa légitimité. Dans le même ordre d'idées, certains pays ont rappelé la décision 18/COP.9 priant le CST de procéder, à ses deux prochaines sessions, à une évaluation des moyens d'organiser la prestation de conseils scientifiques interdisciplinaires au niveau international, en tenant compte de la nécessité de veiller à la transparence et de respecter la répartition géographique, et d'examiner les possibilités de convenir de mécanismes de prise en compte de ces conseils dans le cadre du processus de la Convention.

86. Le financement de ce mécanisme a également été mentionné, sept pays reconnaissant que des contraintes d'ordre budgétaire en limiteraient l'application. Ils ont également reconnu qu'une volonté politique forte serait nécessaire.

### **Recommandation 11**

*Les Parties à la Convention bénéficieraient d'un système de mise en réseau d'informations scientifiques permettant de consulter, utiliser et échanger plus efficacement la somme considérable mais encore dispersée de connaissances et de compétences relatives à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse et à la gestion durable des terres.*

87. Neuf pays ont déclaré être en plein accord avec cette recommandation et la plupart des pays ayant répondu au questionnaire ont jugé qu'un mécanisme de mise en réseau d'informations scientifiques contribuerait utilement à recueillir et à évaluer plus efficacement les données et les connaissances actuelles. De fait, l'un d'eux a fait état de son expérience selon laquelle un réseau officiel de spécialistes scientifiques s'est montré capable d'établir des compilations et des synthèses d'ensembles de données disparates (mais pertinentes) détenues dans différents organismes du même pays pour rendre compte

des évolutions intéressant les zones arides. D'autres pays ont indiqué avoir déjà mis sur pied des réseaux de ce type susceptibles de donner suite à cette recommandation.

88. Au sujet des compétences et des ressources humaines qui seraient nécessaires, six pays ont suggéré d'élargir les fonctions des centres de liaison nationaux, de faire du fichier d'experts le réseau central d'échanges d'informations scientifiques, d'organiser des séminaires régionaux et mondiaux sur des thèmes fondamentaux et de créer un centre d'échanges, un portail Web et des groupes nationaux d'experts chargés d'échanger et de diffuser des informations scientifiques.

89. Seul un pays s'est prononcé contre un mécanisme de ce type, rattaché au secrétariat ou indépendant, jugeant que les organes relevant de la Convention n'étaient pas forcément les mieux placés pour organiser un tel mécanisme. Il s'est donc déclaré plutôt favorable à des efforts accrus de mise en réseau et de communication offrant un bon rapport coût-efficacité, ainsi qu'au développement de réseaux existants comme DesertNet. Un autre pays a demandé des éclaircissements sur la définition exacte de l'expression «network of networks» (réseau des réseaux) mentionnée au paragraphe 82 du document ICCD/COP(9)/CST/INF.3, et notamment sur le mandat et la légitimité d'un tel mécanisme par rapport aux instruments existants.

90. D'autres observations ont été faites sur l'idée que le CST donne la priorité à la création de réseaux scientifiques, organise des conférences scientifiques lors de ses réunions et joue le premier rôle dans l'application de cette recommandation selon des modalités offrant un bon rapport coût-efficacité et bénéficiant à toutes les Parties. En ce sens, la Convention a été jugée comme l'instrument le mieux à même de favoriser une coopération à long terme ainsi que des rencontres avec des spécialistes ou des instituts régionaux et nationaux sur les problèmes de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse, la décision 18/COP.9 étant considérée comme le texte fondateur des organismes et réseaux futurs.

### **3. Thème 3. Synergies envisageables entre les actions concernant la désertification, les changements climatiques et la biodiversité: recommandation 5**

#### **Recommandation 5**

*Le suivi et l'évaluation de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse et de la gestion durable des terres devraient consister aussi à recueillir des informations rapportant ces questions aux changements climatiques et à la biodiversité et aux autres questions de gestion des terres faisant l'objet d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement.*

91. Une forte majorité de pays a indiqué – témoignant ainsi de son soutien à cette recommandation – combien il était important et utile de prendre en considération les changements climatiques et la biodiversité en raison des synergies envisageables avec les Conventions de Rio pour combattre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. Certains pays ont cependant fait valoir que les organes relevant de la Convention devraient centrer davantage leur attention sur leur objectif premier que sur la possibilité de synergies et éviter de contribuer à des duplications d'activités avec d'autres programmes ou mécanismes consultatifs relevant des Conventions de Rio.

92. Certains pays ont noté que cette recommandation devrait être prise en considération lorsque serait révisé l'ensemble des indicateurs d'impact. Tout en reconnaissant que l'ensemble d'indicateurs provisoirement adopté par la Conférence des Parties à sa neuvième session (décision 17/COP.9, annexe 1, indicateurs VII: diversité de la flore et de la faune, et X: stocks de carbone dans le sol et en surface) contient déjà deux indicateurs relatifs à la biodiversité et aux changements climatiques, un pays a estimé qu'il serait

nécessaire de repérer d'autres indicateurs, parmi ceux qui ont été établis aux fins de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre sur les changements climatiques, susceptibles d'être directement appliqués aux fins de la Convention sur la lutte contre la désertification.

93. Les commentaires et/ou avis supplémentaires ci-après ont été formulés au sujet de cette recommandation: définir des mesures/prescriptions relatives à la collecte de données aux fins du suivi et de l'évaluation de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse et de la gestion durable des terres; centrer l'attention sur certains projets de l'Union européenne axés sur une base de données (Geo-data par exemple) pouvant contribuer à un développement durable; faciliter l'accès des pays en développement aux données satellitaires en les aidant à accéder aux compétences techniques nécessaires; et étudier les utilisations traditionnelles, au niveau local, des sols, des ressources en eau et des forêts.

#### **IV. Conclusions**

94. **Le CST souhaitera peut-être examiner les recommandations formulées par les évaluateurs indépendants sur l'organisation de la première Conférence scientifique tenue au titre de la Convention et donner des orientations pour la préparation et l'organisation des futures conférences scientifiques, dont la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention. À cette fin, il souhaitera peut-être examiner aussi le document ICCD/CST(S-2)/3, qui rend compte des progrès accomplis, à la date du 22 novembre 2010, en vue de la préparation de la deuxième Conférence scientifique au titre de la Convention.**

95. **Le CST voudra peut-être également préciser les résultats de la première Conférence scientifique qu'il juge prioritaires et formuler des recommandations sur les moyens à mettre en œuvre pour leur donner suite.**

---